

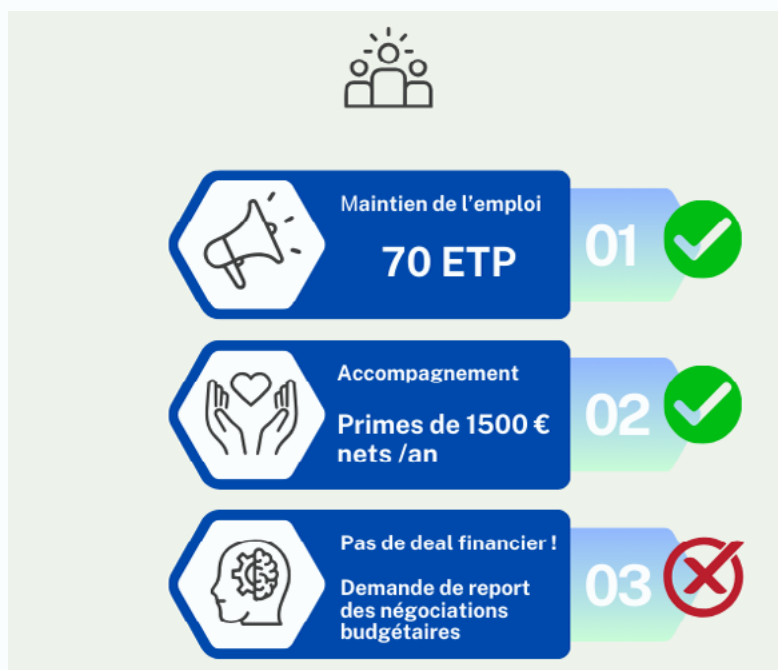
700 K€ par an :

Au COSOG ou pour **votre pouvoir d'achat** ?



Pour rappel, la **CFE-CGC** a porté, depuis le début des « négociations » Cosog, le projet **en 3 points** que vous connaissez déjà :

ETAPE 1



Pour la **CFE-CGC**, il s'agissait de la **première étape** des négociations visant à mettre en conformité la situation des personnels administratifs du Cosog.

La **seconde étape** (*étape malheureusement non validée par les syndicats majoritaires*) consistait, dans le projet de la **CFE-CGC**, à débattre de l'**utilisation des 700 K€** mis sur la table par la Direction.

Nous souhaitons développer ici, comme promis, les éléments de réflexions et de propositions de notre projet pour cette seconde étape dans le cadre d'un **débat budgétaire démocratique** qui nous a été « **confisqué** ».

Il faut comprendre que la question des **700 K€** s'inscrit dans un cadre de négociations **beaucoup plus global** que celui du Cosog. Il n'a jamais été question pour quiconque de considérer qu'il ne voulait pas de ces **700 K€**. **C'est absurde ...**

La question qui se pose est celle des **priorités** et des **choix budgétaires** au sein de l'Etablissement Public.



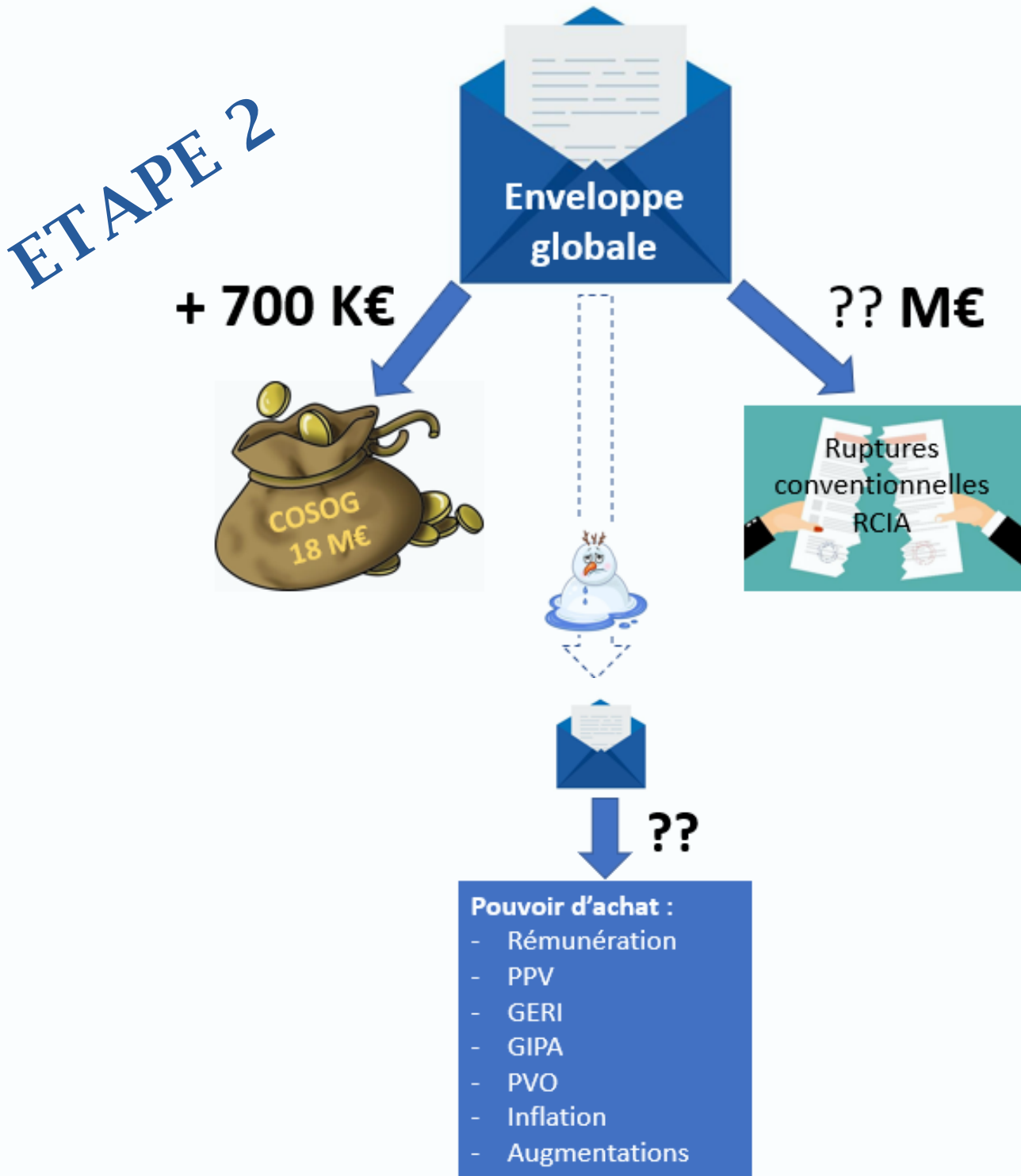
Dans un contexte où l'**accord cadre** va faire l'objet de **prochaines négociations** (dès avril 2025), il est important pour la **CFE-CGC** de fixer des priorités.

Le « **besoin** » d'argent au Cosog n'est pas, pour la **CFE-CGC**, **LA** priorité.

En effet, la dotation annuelle est de **18 M€** pour **6000 personnes**, ce qui représente, en moyenne, **3000 €** par collègue.

Les **remontées** que vous nous faites ne portent pas sur le « **manque** » d'argent au Cosog, mais bien sur les **orientations** et les **choix** qui sont opérés par les élus.

Ce qui importe au Cosog, c'est la **bonne gestion de la subvention annuelle** et les **arbitrages** effectués par les élus pour une juste répartition.



Par contre, nous avons beaucoup de remontées de votre part sur tout ce qui touche au pouvoir d'achat, aux rémunérations :



- ▶ Pourquoi ma PPV 2025 a baissé par rapport à 2023 ?
- ▶ Pourquoi il n'y a pas eu de PPV en 2024 ?
- ▶ Pourquoi mon pourcentage de PVO baisse alors que mes objectifs sont atteints à 100 % ?
- ▶ Pourquoi je ne perçois pas ma prime GIPA 2024 et qu'elle est « globalisée » ?
- ▶ Pourquoi mon revenu ne suit-il pas l'inflation chaque année ?
- ▶ Pourquoi ne suis-je pas augmenté depuis plusieurs années ?
- ▶ etc ,

Sachant (cf schéma ci-dessus) que la Direction se fixe une enveloppe globale pour tout ce qui touche à son personnel, il en découle que ce qui est attribué au Cosog, ce qui part dans les systèmes de ruptures conventionnelles est autant d'argent qui, globalement, ne pourra être négocié sur le pouvoir d'achat !

Alors, OUI, à l'heure des choix, à l'heure des arbitrages, la CFE-CGC revendique de pouvoir débattre de ces sujets et de ne pas se voir imposer des visions partielles ou tronquées des uns ou des autres.

Les perspectives pour la suite ? C'est toujours à la main de la Direction ...

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà écrit et qui reste d'actualité à ce jour :

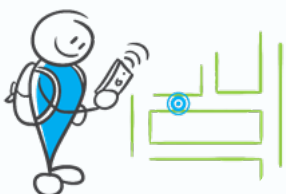
La Direction a la possibilité de revenir sur la dénonciation de la convention faite à titre conservatoire.

La Direction a la possibilité de mettre aux votes le PROJET de l'intersyndicale en différant les négociations sur la partie financière (ce qui serait finalement un positionnement plus « neutre »).



Pour la CFE-CGC, la poursuite des échanges ne doit pas consister à ce que les uns et les autres continuent de tenter de nous imposer de valider leur projet en l'état.

Il est stérile et inutile de chercher un ou des irresponsables supposés. La responsabilité du blocage actuel incombe à tous les acteurs de manière partagée et nul ne peut s'en décharger.



cfe-cgc.cdc@caissedesdepots.fr

